

PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A STATUTAIRE

Présentation succincte

*Conforme aux normes
européennes*

- | | |
|--|---|
| ▶ Code ISIN : | Part A : FR0010298596
Part S : FR0010514315 |
| ▶ Dénomination : | MONETA MULTI CAPS |
| ▶ Forme juridique : | FCP de droit français |
| ▶ Compartiment / nourricier : | Non |
| ▶ Société de gestion : | MONETA ASSET MANAGEMENT |
| ▶ Gestionnaire financier par délégation : | Sans objet |
| ▶ Autres délégués : | EURO NET ASSET VALUE – Délégué de la gestion comptable.
EUROVL – Délégué de la gestion administrative. |
| ▶ Dépositaire : | RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK FRANCE S.A |
| ▶ Commissaire aux comptes : | DELOITTE & ASSOCIES |
| ▶ Commercialisateur : | MONETA ASSET MANAGEMENT |

Informations concernant les placements et la gestion

- ▶ **Classification :** Actions Françaises
- ▶ **OPCVM d'OPCVM :** Jusqu'à 10% de l'actif
- ▶ **Objectif de gestion :**

L'objectif du fonds consiste à surperformer le marché des actions sur le long terme et à rechercher une valorisation du FCP supérieure à celui du marché des actions en rythme annuel moyen sur longue période. La performance du marché actions sera mesurée par l'indice SBF 250.

► Indicateur de référence :

Le fonds MONETA MULTI CAPS n'est pas un OPCVM indiciel. Le gérant utilisera cependant le SBF 250 pour apprécier sa gestion à postériori.

L'indicateur de référence est l'indice SBF 250.

Indice SBF 250 :

Indice boursier lancé sur la Bourse de Paris le 8 décembre 1993. Calculé sur les cours d'ouverture et de clôture, cet indice est établi à partir de 250 valeurs représentatives des différents secteurs de l'économie (dont les 120 valeurs de l'indice SBF 120) représentant 92% de la capitalisation boursière et 96% du volume des transactions. Le SBF 250 est pondéré par la capitalisation boursière. Il se décompose en indices sectoriels (12 secteurs et 39 sous-secteurs).

Cet indice est calculé dividendes non réinvestis. Sa devise est l'euro. Cet indice est publié par Euronext et disponible sur www.euronext.com et dans divers supports de presse.

► Stratégie d'investissement :

MONETA MULTI CAPS est un fonds investi en actions à hauteur de 75 % minimum en actions éligibles au PEA françaises ou de la Communauté européenne, et exposé à 60% minimum sur le marché des actions françaises.

La stratégie est basée sur le choix des valeurs selon leurs mérites propres, sans contrainte de secteur d'activité ni d'appartenance à un indice. L'indicateur de référence sera l'indice SBF 250.

La sélection des investissements est basée sur un process rigoureux dont le point central est l'analyse financière des entreprises. Ces analyses sont réalisées directement par le gestionnaire et lui permettent de se faire sa propre conviction sur l'intérêt de l'investissement.

Le fonds évitera sauf exception les plus petites capitalisations boursières (celles de moins de 100 millions d'euros au niveau de marché actuel) mais investira dans les entreprises indépendamment de la taille de leur capitalisation boursière. D'où le nom de MONETA MULTI CAPS. La pondération des entreprises du portefeuille en fonction des capitalisations boursière pourra varier dans le temps, le critère clé de la décision d'investissement étant l'intérêt du titre mis en portefeuille sans se soucier de sa taille ni de son éventuelle appartenance à un indice.

Avec plusieurs centaines de valeurs françaises correspondant à son univers d'investissement, le FCP aura suffisamment de choix pour concentrer la plus grande partie de ses investissements sur des sociétés françaises. Il ne s'interdit cependant pas de saisir des opportunités en dehors des valeurs françaises voire à l'extérieur de la zone euro en particulier dans les secteurs où les analystes et gérants de MONETA ASSET MANAGEMENT estiment pouvoir apporter de la valeur ajoutée dans l'analyse de ces sociétés. Le risque de change pour les souscripteurs résidents français sera proportionnel à la partie de l'actif du fonds investie en valeurs mobilières de pays non membres de la zone euro mais toujours limité à 10% maximum de l'actif du fonds.

La trésorerie du fonds pourra être gérée soit par le recours à des titres obligataires, de façon accessoire compte tenu de la partie dominante investie en actions soit dans la limite de 10% à des actions et parts d'OPCVM français ou européens conformes à la Directive, de classification monétaire, gérés par des entités externes.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français afin de permettre une surexposition de manière ponctuelle du fonds au risque actions pouvant atteindre +150% par l'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés lorsque le gérant aura des anticipations favorables sur ce marché.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et de l'exposer, pour dynamiser sa performance, à des secteurs d'activité, à des actions ainsi qu'à des titres ou valeurs assimilées, à des indices afin de réaliser l'objectif de gestion. Les opérations sur les marchés à terme fermes et conditionnels autorisées seront les suivantes :

- achat et vente de contrats à terme sur indices de la zone Euro
- achat et vente d'options sur indices et titres de la zone Euro.

Ces opérations seront effectuées dans la limite de 50 % maximum de l'actif de l'OPCVM.

► Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Risques principaux :

Risque actions :

La valeur du fonds peut baisser significativement en cas de baisse du marché actions. La mauvaise utilisation des dérivés dans le cadre d'une surexposition peut accélérer la baisse de la valeur liquidative du fonds dans le cadre d'une mauvaise anticipation du gérant.

Risque de perte en capital :

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risques accessoires:

Risque de change

Risque de taux

Risque de crédit

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

► Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**• Souscripteurs concernés :****- Part A :**

La part A est destinée à toute personne physique ou morale (sauf ceux investissant dans la part S).

- Part S :

La part S est destinée exclusivement au personnel de la société de gestion (salariés actifs permanents, 3 mois d'ancienneté, ainsi que les dirigeants), à leur famille jusqu'au quatrième degré de parenté, et aux FCPE destinés au personnel de la société de gestion.

Le Fonds peut servir de support à des contrats d'assurance - vie en unités de compte auprès de compagnies d'assurance

• Profil type de l'investisseur :

MONETA MULTI CAPS est destiné à tous souscripteurs, particuliers ou institutionnels. Cependant, du fait du risque important associé à un investissement en actions, ce FCP s'adresse avant tout à des investisseurs prêts à supporter les fortes variations inhérentes aux marchés d'actions et disposant d'un horizon d'investissements d'au moins 5 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans MONETA MULTI CAPS dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il convient de tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à terme, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du Fonds.

• Durée de placement recommandée : 5 ans minimum

Informations sur les frais, commissions et la fiscalité

► Frais et commissions :

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion ou toute personne (commercialisateur, autres...) ayant signé une convention avec Moneta Asset Management.

Parts A et S :

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	Part A : 1% maximum Part S : 10% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Néant	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Néant	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Néant	Néant

Les Frais de Fonctionnement et de Gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Part A : 1.8 % H.T. soit 1.8 % TTC maximum ² Part S : 0,2 % HT, soit 0,2 % TTC maximum ²
Commission de sur performance	Actif net	Pour la part A uniquement : 15 % TTC de la sur performance du FCP par rapport à l'indice SBF 250, uniquement en cas d'appréciation de la valeur liquidative sur la période de référence ²
Commissions de mouvement	Néant	Néant

² Le montant hors taxes et toutes taxes comprises des frais de gestion et de sur performance sont égaux car la société de gestion MONETA ASSET MANAGEMENT n'est pas assujettie à TVA. Si cette situation fiscale venait à changer MONETA ASSET MANAGEMENT avvertirait les porteurs du fonds de l'impact de ses commissions.

Commission de sur performance :

Il sera perçu une commission correspondant à **15% TTC** de la sur performance du FCP par rapport à l'indice SBF250. La performance du FCP est calculée après frais de fonctionnement et de gestion et avant commission de performance. La période de référence de cette sur performance est l'exercice comptable. Elle n'est due que si la performance du FCP est positive. Cette commission de performance est provisionnée à chaque calcul de valeur liquidative, et prélevée en fin d'exercice et sera directement imputée au compte de résultat du FCP. Dans le cas d'une sous performance de l'OPCVM par rapport à l'indice de référence, cette provision sera ajustée par le biais d'une reprise de provision.

En cas de rachats de parts, si une commission est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est versée à la société de gestion.

► Régime fiscal :

Dominante fiscale : Le fonds est éligible au PEA.

Toutes les parts seront de capitalisation. Le régime fiscal applicable est celui de l'imposition des plus-values sur valeurs mobilières du pays de résidence du porteur, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux porteurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent donc être soumis à taxation. Les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Informations d'ordre commercial

► Conditions de souscription et de rachat :

Caractéristiques	Valeur liquidative d'origine	Montant minimum de la première souscription et des souscriptions ultérieures
Parts		
A : FR0010298596	100 euros	1 part
S : FR0010514315	1.000 euros	1 part

Les souscriptions doivent porter sur un nombre minimum de 1 part et peuvent s'effectuer par dix millièmes de parts.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de bourse ouvré à Paris avant 10 heures auprès du dépositaire

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK FRANCE S.A
105 rue Réaumur- 75002 PARIS

et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du même jour.

Possibilité de suppression du rachat et d'émission de parts

En application de l'article L.214-30 du code Monétaire et Financier, le rachat par le FCP de ses parts, comme l'émission de parts nouvelles, peuvent être suspendus, à titre provisoire, par la société de gestion, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande.

► Date de clôture de l'exercice :

Dernier jour de bourse ouvré à Paris du mois de septembre de chaque année (première clôture le 30 septembre 2007).

► Affectation du résultat :

Toutes les parts seront des parts de capitalisation. Il n'est pas prévu de distribution de dividendes. Elles verront leur valeur augmenter d'un montant équivalent aux revenus distribuables.

► Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :

La valeur liquidative est calculée quotidiennement chaque jour de bourse ouvré à Paris à l'exception des jours fériés légaux en France (calendrier officiel : Euronext).

► Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :

Les porteurs de parts peuvent obtenir, sur simple demande, toutes informations concernant l'OPCVM auprès de la société de gestion. A ce titre, la valeur liquidative est disponible auprès du guichet du dépositaire et de la société de gestion ou sur le site www.moneta.fr

► Devise de libellé des parts :

Euro

► Date de création : Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 7 mars 2006.
Il a été créé le 24 mars 2006.

Informations supplémentaires

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

MONETA ASSET MANAGEMENT

17, rue de la Paix
75002 PARIS
01.58.62.53.30
e-mail : contact@moneta.fr

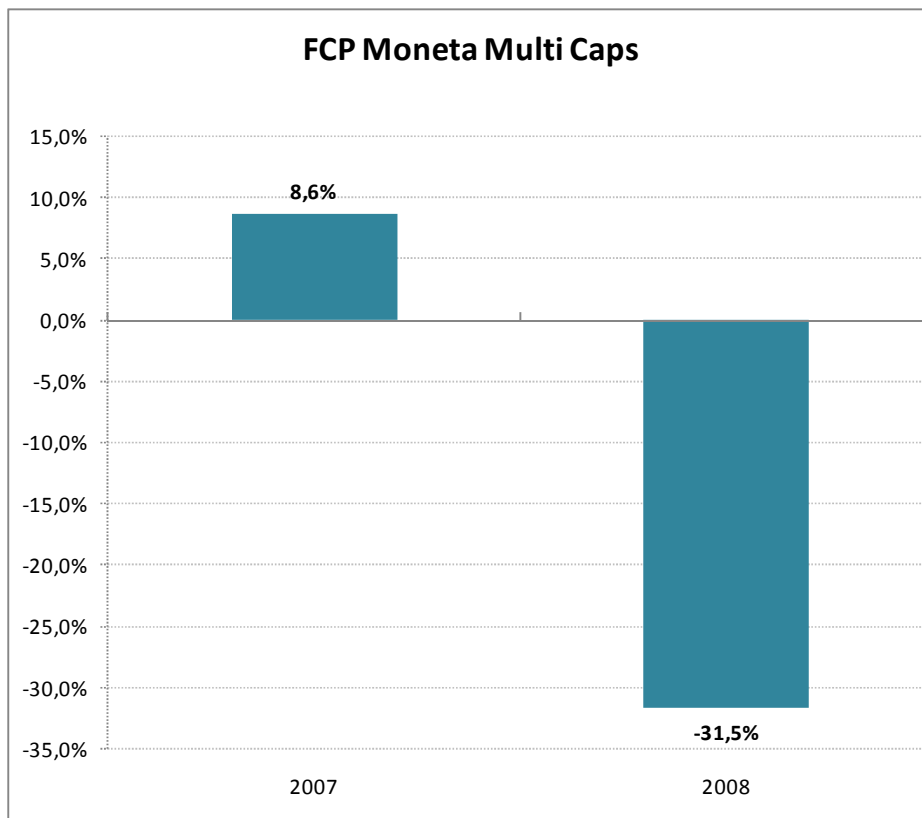
Date de publication du prospectus : 24/08/2009

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Performances du Fonds au 31/12/2008



Performances Annualisées Au 31/12/2008	1 an	3 ans	5 ans
MONETA MULTI CAPS	-31,5%	-	-
SBF 250*	-43,1%	-	-

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

*dividendes non réinvestis

<p>Présentation des frais factures à l'OPCVM Au cours du dernier exercice clos au 30/09/2008</p>

PART A

Frais de fonctionnement et de gestion	1.80%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	-%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement,	-%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur.	-%
Autres frais facturés à l'OPCVM	-%
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de sur-performance	-%
- commission de mouvement	-%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1.80%

PART S

Frais de fonctionnement et de gestion	0.20%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	-%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement,	-%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur.	-%
Autres frais facturés à l'OPCVM	-%
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de sur-performance	-%
- commission de mouvement	-%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	0.20%

Les Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de sur-performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coût évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Présentation sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 30/09/2008
--

Les frais de transaction sur le portefeuille actions ont représenté 0.34% de l'actif moyen. Le taux de rotation du portefeuille actions a été de 40,95% de l'actif moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classe d'actifs	Transactions
Actions	0.00%
Titres de créances	0.00%